



Soutien à l'accueil de chercheurs ou de chercheuses au sein des UMR du site de Poitiers

L'université de Poitiers, le CNRS et l'INSERM sont partenaires au sein du programme ExcellenceS.

Avec le soutien de Grand Poitiers, un dispositif d'accueil de nouveaux chercheurs ou chercheuses au sein des UMR du site de Poitiers est mis en place, en cohérence avec les orientations stratégiques et scientifiques du programme ExcellenceS.

Bénéficiaires :

Chercheurs ou chercheuses CNRS ou INSERM (chargé(e) ou directeur(trice) de recherche)

Nature du soutien :

- une **allocation de thèse**, d'un montant estimé à 130 k€, éventuellement divisible en deux pour favoriser la recherche de cofinancements
- jusqu'à 45 k€ en **dotations de crédits de fonctionnement**
- jusqu'à 50 k€ en **dotations de crédits d'équipements**
- **accompagnement individualisé par Grand Poitiers** pour faciliter l'installation à Poitiers : recherche d'emploi du conjoint, recherche de logement et tout autre besoin lié à l'installation à Poitiers (scolarité des enfants, etc.)

Les soutiens financiers sont dimensionnés en fonction du projet soumis. Ils sont mobilisables sur les trois années suivant l'installation au sein d'une UMR de Poitiers.

Le présent soutien est en complément (et non en substitution) de l'accompagnement par l'UMR ou l'employeur.

Conditions d'éligibilité :

- recrutement ou mobilité d'un chercheur titulaire CNRS ou Inserm (CR ou DR) au sein d'une UMR de Poitiers.
- les thématiques et/ou projets d'intégration doivent concerner l'un des trois ODD du programme Excellences (Santé bien-être, Education de qualité, Villes et communautés durables).
- installation sur le site universitaire de Poitiers

Modalité de candidature :

Dossier transmis par le directeur ou la directrice de l'UMR à drinnov@univ-poitiers.fr. Le dossier doit contenir :

- courrier argumenté par le directeur ou la directrice de l'UMR concernée, précisant le soutien apporté par l'UMR (deux pages maximum). Le courrier est visé par le chercheur/chercheuse concerné(e).
- CV académique du chercheur/chercheuse
- projet de recherche sur trois ans du chercheur/chercheuse (maximum de 4 pages), explicitant les AAP nationaux ou européens visés et intégrant une justification des moyens financiers demandés dans le cadre du présent dispositif de soutien. Le projet est visé par le directeur ou la directrice de l'UMR d'accueil.

Calendrier et processus de sélection :

Les candidatures peuvent être transmises au fil de l'eau à partir du 1^{er} septembre 2023.

Une commission mixte université de Poitiers/ Grand Poitiers / Organisme national de recherche concerné (Délégué régional CNRS ou INSERM) procède à une analyse du profil et du projet du candidat.